

Séance extraordinaire du 26 septembre 2017



Municipalité de
Saint-Agapit

Procès-verbal

01 (2017-09-562) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui leurs sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame Claudette Desrochers et M. Pierre Audesse conseillers, m'ont donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 26 septembre 2017, à dix-neuf heures trente minutes (19h30), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Les conseillers présents ont tenu séance extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le vendredi 22 septembre 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Fortin Graham, mairesse et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02 (2017-09-563) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 - MANDAT POUR UNE COMMUNICATION ÉCRITE AU PROCUREUR D'AGRIBIO

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de donner le mandat au procureur de la municipalité de faire parvenir une communication écrite au procureur d'Agribio.

Mme la mairesse exerce son droit de veto sur ce point.

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

05 (2017-09-564) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 19h43.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Isabelle Paré dir. gén. & sec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse